

RÉUNIONS D'INFORMATION EMPLOYEURS

du 12 au 16 octobre 2026



En tant qu'employeur, vous êtes tenu d'informer vos salariés sur le service public du conseil en évolution professionnelle (CEP).

Avenir Actifs et l'Apec, opérateurs du CEP en Occitanie, vous présentent les enjeux de ce service, à la fois pour l'évolution professionnelle de vos salariés mais aussi pour la stratégie RH de votre entreprise.

Et si vous faisiez du CEP un service aussi utile à votre entreprise qu'à vos salariés !

Venez nous rencontrer pour en savoir plus sur le CEP, mais aussi sur les dispositifs pouvant être mobilisés : CPF, Projet de Transition Professionnelle, dispositif démission-reconversion, VAE...

Réunions d'information en présentiel (durée : 1h30)								
09	Foix	13 octobre	10h		46	Cahors	12 octobre	16h
11	Narbonne	15 octobre	9h		48	Mende	15 octobre	11h
12	Rodez	14 octobre	9h		65	Tarbes	14 octobre	8h
30	Nîmes	12 octobre	14h		66	Perpignan	15 octobre	14h30
31	Toulouse	15 octobre	14h		81	Albi	13 octobre	14h
32	Pavie	14 octobre	14h30		81	Castres	15 octobre	14h
34	Mauguio	13 octobre	9h30		82	Montauban	16 octobre	9h
Réunions d'information à distance (durée : 1h30)								
Webinaire		13 octobre	9h		Webinaire		16 octobre	9h

Le conseil en évolution professionnelle

est un service public à destination des salariés, gratuit et confidentiel, qui apporte des informations et des conseils personnalisés pour les aider à clarifier leurs aspirations et travailler un projet professionnel au sein de l'entreprise ou en dehors. Le CEP peut ainsi contribuer à accompagner les projets de développement ou de maintien des compétences en interne, mais aussi permettre d'accompagner préventivement les repositionnements externes (situations d'usure professionnelle, de désengagement, de risque de licenciement pour inaptitude ou économique...)

- Adapter les compétences des salariés aux projets de l'entreprise.
- Prévenir le désengagement et fidéliser ses salariés.
- Accompagner les départs plutôt que de les subir